

Note n° 77 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 25 janvier 2021

Baisse des pensions ?

Sans prendre en compte les divers éditorialistes, politiques, économistes rivalisant dans leurs mensonges sur les privilèges et la richesse des retraité-es, **quelques expressions plus officielles prônent la baisse des pensions**. Nous avons lu, dans « Le Capital » les propos du rapporteur de la partie du PLFSS consacrée aux retraites, Isaac-Sibille : « *il risque d'être difficile de revaloriser toutes les pensions au même niveau* ». **Pire, l'officiel Comité de Suivi des Retraites (CSR)**, instance chargée de donner un avis au gouvernement sur les mesures à prendre sur les retraites, vient de transmettre son 7^e avis avec deux recommandations, remettre en route la réforme de la retraite à points et « *poser la question du niveau d'indexation des retraites s'il apparaît que la crise aura conduit à améliorer le niveau de vie relatif des retraités* ». Il précise toutefois que, si l'indexation ne suivait pas l'inflation, il faudrait « *limiter ses effets pour les retraités les moins favorisés* ». Le CSR répond à la question en constatant que les actifs ont subi la crise (chômage partiel) tandis que les retraités ont toujours touché leur pension... A l'inverse, il ne met pas en avant les baisses récentes de pensions !

Si les pensions baissaient encore, cela serait dramatique. Selon le récent rapport du très officiel Conseil d'Orientation des Retraites, la baisse continue de la pension s'élèverait à un tiers en 2070, seulement par l'application cumulée de toutes les « réformes » des retraites, notamment l'indexation des pensions sur l'inflation et non plus sur le salaire moyen, l'augmentation automatique de la durée de cotisation, renforcée par la décote. Aujourd'hui, la pension moyenne de 1 537 € représente 65 % du salaire moyen de 2 382 €. En 2070, elle ne serait que de 40 à 46 %, la pension serait bien inférieure au salaire. Le rapport montre aussi une diminution du niveau de vie qui serait d'un quart en 2070, de 103 % aujourd'hui (les revenus du retraité et de l'actif sont quasiment égaux) à une fourchette entre 73 et 83 % en 2070.

Chute des pensions d'un tiers, baisse du niveau de vie d'un quart pour les personnes qui sont et qui vont être en retraite : les gouvernements ont fait le choix de sacrifier les aîné-es. Leur vision productiviste de la société n'a que faire des vieilles et vieux qu'ils considèrent improductifs, inutiles, parfois même de n'être qu'un coût.

Renforçons la mobilisation ! Les retraité-e-s ont des droits, gagnés par le travail de l'ancien salarié et par toutes les cotisations versées. Ils assurent un rôle social indéniable par un bénévolat associatif, par des fonctions politiques, particulièrement dans les communes. Ils doivent être reconnus à leur juste valeur, des citoyen-nes contributeurs de liens sociaux et d'emplois.

Signez, faites signer la carte pétition en ligne à l'adresse :
<http://chnng.it/5HDCZ4JrQh>.

CA de l'UNIRS

Le Conseil d'Administration de l'UNIRS s'est tenu mercredi 20 janvier 2021 dans les locaux de Solidaires et par audioconférence, avec la présence de 20 camarades.

Le contexte économique, social, syndical, environnemental et politique a abordé les suites de l'élection présidentielle aux États-Unis, les démêlés avec le virus, les politiques monétaires et budgétaires des États riches et la question de la dette, les menaces persistantes sur la Sécurité sociale et ses différentes branches. Et la menace grandissante du gel, voire de baisse des pensions.

Les discussions nourries ont porté sur les actualités revendicatives des retraités et retraitées, notamment l'amplification de la signature de la pétition dans le cadre d'une journée de manifestations en mars.

Le C.A. a tiré le bilan de l'AG de l'UNIRS du 17 décembre 2020 qui a réuni 49 personnes représentant 28 structures. L'AG a élu le nouveau Bureau et fixé le programme de travail pour les prochains mois, suite à l'AG : un bulletin papier ?, actualisation de notre dossier revendicatif (santé des personnes retraitées, perte d'autonomie), continuer d'agir avec le regroupement des 9 organisations de retraité-es, structurer une présence de l'UNIRS dans tous les départements, réfléchir à notre transformation statutaire en organisation syndicale.

La campagne de collecte des cotisations 2021 va commencer.

Le prochain Congrès de Solidaires de Saint-Jean-de-Monts (29, 30 et 31 mars et 1^{er} et 2 avril 2021) se prépare, notamment par l'examen des trois projets de résolution et par un amendement sur la place des retraité-es dans Solidaires.

Les neuf organisations de retraité-es

Les 9 organisations se sont réunies en visioconférence le 8 janvier.

Elles partagent l'analyse du contexte. Dans une situation sanitaire dégradée, le gouvernement poursuit sa politique de mesures dévoilant une impréparation et une improvisation qui concernent maintenant les vaccins. La situation fragile du système de santé publique est le résultat de dizaines d'années de politique publique, qui se poursuit par exemple en continuant de fermer des lits dans les hôpitaux. Une grave crise économique et sociale se prépare, sur base de fermetures d'entreprises, de licenciements, d'augmentation du chômage, de la précarité et de la pauvreté... ce que le gouvernement anticipe en renforçant son arsenal répressif pour faire taire toute opposition.

Loi « autonomie » et préparation de l'audience avec le cabinet Bourguignon, les 9 ont « rencontré » en visioconférence le 13 janvier Vincent Léna, Directeur de cabinet du ministre chargé de l'autonomie. La rencontre n'a pu durer que 40 minutes, mais une autre est prévue dans un mois. Elle a commencé par la présentation des 9 organisations, la situation des personnes âgées et des retraité-es, et quelques questions auxquelles Vincent Léna répond :

- **Calendrier** : il n'a pas de réponse. Le ministère souhaite être prêt au premier trimestre pour ouvrir les concertations dès qu'il aura le feu vert ... mais, le jour même, la ministre Brigitte Bourguignon avouait aux député-es que la loi serait discutée « *au terme de la crise sanitaire* » : encore un recul !
- **Champ de la loi** : le périmètre est ciblé sur le grand âge, la loi est l'équivalent de celle de 2005 sur le handicap, elle ouvre des droits nouveaux. La branche autonomie permet une vision globale et le renforcement de la prévention. Des rapports sont demandés, dont un à Luc Broussy sur les questions de logement.
- **Métiers du grand âge** : ils sont sous-payés, notamment pour les femmes, cela dépasse la loi. Ces très beaux métiers doivent être revalorisés et il faut créer plusieurs centaines de milliers d'emplois. La mission Lafourcade a pour objectif de « *rendre opérationnelle une partie des recommandations du rapport El Khomri* ». Il enverra le bilan sur le renfort en personnel (épuisé, infecté par la covid) réalisé en octobre par la ministre qui a lancé une campagne auprès des ARS et des Préfets, pour un recrutement d'urgence de 30 000 embauches temporaires qui, après des formations courtes, seront transformés en CDI.
- **Disparité entre les territoires** : « *c'est un sujet majeur* ». Il faut cadrer les départements en niveaux de service (public) sur l'ensemble du territoire au lieu de voir des écarts se creuser.
- **Maintien à domicile** : le virage domiciliaire doit permettre de mieux vieillir chez soi et d'avoir un choix jusqu'au bout. On doit travailler sur la rénovation, l'ouverture sociale des établissements, leur médicalisation.
- **Financement** : rien ne serait pire qu'une loi sans financement. Des financements (insuffisants encore) existent avant la loi : le 0,15 point de CSG en 2024, la réforme profonde des salaires médico-sociaux et des investissements par le Ségur, plus de 2 milliards pour les Ehpad. Il dévoile les motivations Si on ne fait rien dans les deux ans qui viennent, la prise en charge de la perte d'autonomie va exiger la création de 100 000 nouvelles places dans les Ehpad, qui coûtent très cher à l'assurance maladie, qui suscitent des dépenses médicales de plus en plus importantes. Il faut le virage domiciliaire qui coûte trois fois moins cher que les Ehpad. Le reste à charge en Ehpad est un enjeu considérable. Il faut renforcer l'encadrement en Ehpad.

Quatre communiqués sont validés :

- **L'augmentation des pensions de 0,4 %** (à 9 organisations) : c'est grandement insuffisant et cela ne compense pas toutes les pertes des années précédentes, mais cette fin du gel est une victoire des mobilisations.
- **La diminution du pouvoir d'achat et du niveau de vie**, selon le COR (à 9 organisations) qui pronostique, d'ici 2070, une chute de 1/3 des pensions et une diminution de 1/4 du niveau de vie.
- **La pandémie** (à 7 organisations), qui rappelle que les retraité-es sont les principales victimes du démantèlement du système de santé et de la crise sanitaire et économique, que l'état d'urgence porte atteinte aux droits et libertés fondamentaux.
- **Le mépris de E. Macron** à l'égard d'un quart de la population (à 7 organisations), qui n'a pas répondu à notre courrier, ni aux précédents depuis qu'il est Président. Le communiqué rappelle la baisse des pensions, dénonce le manque de financement de l'aide à l'autonomie que nous souhaitons intégrée à la branche maladie.

Ces 4 communiqués ainsi que 2 courts argumentaires complémentaires (pouvoir d'achat et niveau de vie, perte d'autonomie) figurent sur le site de Solidaires : <https://solidaires.org/Releve-de-decisions-de-la-reunion-du-8-janvier-2021-des-neuf-organisations-de>

Actions

Les 7 relancent la pétition et incitent leurs équipes à des signatures physiques et en ligne, à réfléchir à une distribution d'un tract devant les centres de vaccination (un projet national abordera la vaccination et la santé, le pouvoir d'achat et la situation financière des retraités, l'âgisme). Ce tract pourrait être distribué également ailleurs.

Conférence de presse des 9 le 14 janvier sur les 4 communiqués, la pétition, la rencontre avec le cabinet de la ministre (ce qui n'arrive pas tous les jours). Sept organes de presse étaient présents. Les 9 ont évoqué un grand service public de l'autonomie, le maintien des personnes âgées dans l'assurance maladie et non dans une caisse à part, la crainte d'un transfert de la Sécurité sociale vers la 5^e branche, l'absence de libre choix d'accès à des structures, notamment les Ehpad aux tarifs très élevés, la disparition de la représentation des retraité-es. Le document de Solidaires sur l'autonomie sera envoyé au ministère pour détailler les positions des 9.

Les 9, compte-tenu de la situation, sont d'accord pour repousser la journée d'actions prévue fin janvier en mars, à repréciser lors de la prochaine réunion.